

OFFICE NOTARIAL DE SAINT-BRIS-LE VINEUX

Honoraires non règlementés au 1^{er} janvier 2024

Honoraire d'un avant contrat sur un bien immobilier et sur un fonds de commerce 200,00€ TTC
Promesse de vente – Compromis de vente – Promesse d'achat

Honoraire pour un bail commercial : Un demi mois de loyer TTC
Avec un minimum de 360,00€ TTC

Honoraire pour une cession de fonds de commerce ou artisanaux : 1,5% HT
Avec un minimum de 1000,00€ HT

Honoraire de constitution de société (hors apport immobilier)
Société civile (hors frais de fiscalité ou immatriculation) : 600,00€ HT

Honoraire de cession de part sociale : 1,5% HT
Avec un minimum de 750,00€ HT

Mise à jour de statuts : 500,00€ HT

Honoraire pour une procuration sous seing privé : 30,00€ TTC

Honoraire pour une convention de quasi usufruit : 400,00€ HT

Honoraire pour une évaluation immobilière : 60,00€ TTC

Honoraire de négociation immobilière : 4,8% TTC

Honoraire de consultation (30 minutes) : 35,00€ TTC

Honoraire de rédaction d'un testament : 80,00€ TTC

Tous les autres actes et prestations, non soumises au tarif règlementé, feront l'objet d'un devis qui comprendront l'estimation des frais envisagés et le montant des honoraires.